

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 18 (1926)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Dans les fédérations suisses

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.09.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sion du charbon la constitution d'organisations sur le modèle du cartel allemand, afin de maintenir les prix élevés. Hodges rend attentif à ce sujet que le chaos existant dans l'industrie anglaise du charbon est dû principalement au recul de l'exportation et que des indices laissent entrevoir la diminution du marché d'exportation durant un certain temps. Lorsque la demande fait défaut, toutes les baisses de prix ne servent à rien. Des charges considérables doivent être supportées par les consommateurs du propre pays et même par les industries, et ainsi les mineurs des autres pays en sont réduits à une plus grande misère et à un grand chômage.

C'est pourquoi Hodges préconise le contrôle international comme unique moyen efficace contre la surproduction. L'Angleterre n'a aucun intérêt à éliminer l'Allemagne et la Pologne du marché mondial et d'exercer une pression sur les prix. L'Angleterre a besoin en premier lieu d'une stabilité du commerce d'exportation. En créant un office international de contrôle, le premier pas dans cette direction serait fait. La continuation de la lutte de concurrence actuelle dans l'industrie du charbon aura pour conséquence la ruine de tous les intéressés.

#### Commerce extérieur de la Suisse en mars 1926.

Nous extrayons les indications suivantes de la Statistique mensuelle du commerce extérieur de la Suisse :

L'importation de marchandises n'a pas subi de grandes modifications par rapport au mois précédent; la valeur des marchandises importées s'élève à fr. 208,696,790 contre fr. 200,236,953 en février. L'importation a ainsi augmenté d'environ 8½ millions de francs. L'importation de fruits et légumes, denrées coloniales, denrées alimentaires d'origine animale, boissons, peaux et cuirs, semences, bois, papier, confection, fer, cuivre et véhicules a augmenté. L'importation de céréales, matières minérales et surtout des matières premières de l'industrie textile a diminué. Par rapport au mois de mars 1925, l'importation a environ diminué de 14 millions de francs.

L'exportation de marchandises a passé d'une valeur de fr. 144,334,916 en février 1926 à fr. 160,316,782 en mars de la même année. L'exportation de denrées alimentaires d'origine animale a augmenté d'environ 3 millions de francs et celle de peaux et cuirs d'environ 1 million de francs; l'exportation de papier et carton a augmenté de fr. 230,000, celle du coton de fr. 2,300,000 et celle de soie de fr. 4,300,000. L'exportation de fer et de cuivre a aussi subi une légère augmentation; il en est de même de l'exportation des machines. L'exportation de montres est à peu près restée stationnaire d'après le nombre de montres fabriquées (1,494,405 pièces en mars contre 1,488,821 pièces en février); par contre, la valeur des montres fabriquées a baissé d'un peu plus d'un million de francs. Comparée au mois de mars 1925, la valeur totale de l'exportation est d'environ 8 millions de francs inférieure.

Le rapport entre l'importation et l'exportation s'est quelque peu amélioré en mars comparativement au mois de février.

Les chiffres pour le premier trimestre 1926 sont les suivants: importation fr. 609,763,605; exportation fr. 428,838,491. Les chiffres correspondants pour 1925 sont: importation fr. 642,746,360; exportation fr. 504,449,325. On remarque que l'exportation a diminué plus fortement que l'importation; le bilan du commerce s'est aggravé par rapport au premier trimestre de l'année 1925. C'est surtout l'industrie horlogère qui a contribué à ce résultat, car il fut fabriqué durant le premier trimestre 1926 660,000 montres de moins que pendant la même période de l'année précédente.

**Requête de l'Union des paysans concernant la prime de mouture.** D'après l'arrêté fédéral du 20 juin 1924 concernant l'encouragement de la culture du blé

indigène ont seuls droit au prix de faveur garanti par la Confédération les producteurs de blé qui peuvent prouver que leur production suffit à leurs besoins. Par cette disposition on a voulu favoriser l'initiative de production.

Or, l'Union suisse des paysans trouve cette prescription quelque peu rigoureuse. Elle fait remarquer qu'il est d'usage de cultiver du blé à bien des endroits où cela n'avait plus lieu depuis déjà longtemps pour la propre consommation des agriculteurs. Souvent il n'y a pas dans le voisinage des moulins où les paysans puissent faire moudre leur blé et les grands moulins n'acceptent pas volontiers de pareilles commandes ou les refusent même. En maints endroits, il n'existe pas non plus de four pour la panification. Le mode de faire qui consistait à donner le pain à cuire au boulanger est maintenant suranné à cause du développement pris ces derniers temps par l'industrie de la boulangerie. En outre, il y a des régions où le climat ne permet que la culture du froment et il serait injuste que ces agriculteurs n'aient pas le droit de livrer à la Confédération au prix de faveur les quantités de froment dépassant leurs besoins. De plus, nous faisons remarquer que les femmes ont à exécuter dans l'agriculture souvent des travaux très pénibles, de sorte qu'on ne peut pas exiger d'elles qu'elles se mettent encore à pétrir, si l'on veut avoir des égards pour leur santé.

Jusqu'à maintenant, le Conseil fédéral tenait compte de ces facteurs en donnant la possibilité à qui-conque en faisait la demande à l'Administration des blés, d'être dispensé de l'obligation de produire son propre pain. L'Union des paysans reconnaît que cette possibilité existait et que l'Administration des blés se montra très bienveillante. Elle fait cependant observer que dans certains milieux agricoles, il existe un certain mécontentement contre ces dispositions et prie le Conseil fédéral de reviser les prescriptions y relatives en ce sens que l'obligation de faire son pain soi-même, prévue comme condition pour l'octroi des prix de faveur garantis par la Confédération, soit supprimée.

L'Union suisse des paysans relève qu'elle ne veut diminuer en aucune façon la valeur du système qui consiste à produire du blé pour sa propre consommation, mais que la prime de mouture est au contraire un grand encouragement pour favoriser cette méthode. Elle considère toutefois qu'il ne faut pas avoir recours à la contrainte, mais que par une prime de mouture appropriée, on peut arriver à intéresser le producteur au système de faire son pain soi-même, de telle façon qu'il s'y livre librement partout où cela est vraiment possible et indiqué.



## Dans les fédérations suisses

**Bois et bâtiment.** Le conflit chez les charpentiers de Zurich s'est aggravé. Quand les ouvriers eurent cessé le travail au début du mois de mars, les patrons cherchèrent par tous les moyens à organiser un service de briseurs de grève. Les ouvriers répondirent à cette mesure d'intimidation par des contre-mesures appropriées. L'immixtion de la police dans ce conflit eut pour effet d'exaspérer les grévistes provoquant des incidents. Un policier particulièrement zélé apprit à ses dépens que les grévistes n'avaient que peu de compréhension pour les méthodes militaristes. Une offensive générale de la police s'en suivit avec des arrestations en masse rappelant les procédés sacro-saints des cosaques sous l'empire des tsars. La population ouvrière de Zurich ne l'entendit pas de cette oreille; elle convoqua une assemblée de protestation qui réunit environ 10,000 personnes. L'assemblée condamna l'attitude de la

police et assura les grévistes de sa pleine et entière sympathie. Les représentants de la classe ouvrière stigmatisèrent également l'attitude de la police au Conseil de ville. Le succès qu'attendaient les patrons de ces manœuvres ne se réalisa pas; la grève continue et Zurich reste à l'interdit pour la profession de charpentier.

**Métallurgistes et horlogers.** Les ouvriers de la firme *Ramseyer, Streun & Cie*, à Berne, sont en grève depuis le mois de mars. Depuis longtemps, cette entreprise commettait les plus graves abus au sujet des prolongations de la durée du travail et des suppléments de salaire. Ceux-ci n'étaient presque jamais payés. L'amertume des ouvriers venait particulièrement du contremaître, dont l'attitude était sévèrement critiquée. Celui-ci cherchait par tous les moyens à nuire à l'organisation ouvrière.

La grève dura environ deux semaines, une entente conclue jusqu'au 31 décembre 1927 y ayant mis fin. Les salaires furent augmentés de 9 centimes en moyenne; le renvoi d'un ouvrier, que ses collègues considérèrent comme étant une mesure de représailles, fut retiré. A Berne également, un commissaire de police crut devoir se distinguer en faveur de l'entreprise; mais il convient de dire que les mesures qu'il crut devoir prendre furent désavouées et rapportées par son chef.

**Ouvriers des téléphones et télégraphes.** D'après le rapport annuel publié dans l'*Union des postes, téléphones et télégraphes*, la Fédération des ouvriers des téléphones et télégraphes comptait à la fin de 1925 en tout 29 sections avec 1206 membres. (A la fin de l'année précédente, elle comptait 29 sections avec 1226 membres.) Comme la statistique du personnel de l'administration des téléphones et télégraphes occupe 1372 personnes, qui seraient susceptibles d'être organisées dans la fédération des ouvriers des téléphones et télégraphes, il en résulte donc que le 87,4 % du total des occupés sont affiliés à l'organisation (l'année précédente, ils représentaient le 87 %).

La caisse centrale boucle avec un excédent de recettes de 5036 fr. (l'année précédente 499 fr.). La caisse au décès a versé dix indemnités du montant de 5436 fr. La caisse de résistance a augmenté sa fortune à 4555 fr.

Le rapport renseigne sur l'activité administrative des instances de la fédération, sur les relations avec d'autres organisations de l'administration fédérale et de celles de la classe ouvrière en général, de même que sur l'activité des sections et du travail d'éducation.

**Tisserands à points plats.** La caisse principale de la Fédération des tisserands à points plats présente pour 1925, avec une recette totale de 37,777 fr. une diminution de la fortune de 4783 fr. Il a été payé en 1925 une somme de 25,069 fr. en secours de chômage. Il en est résulté de ce fait, à cause de la crise intense qui sévit dans l'industrie de la broderie, une diminution de la fortune de la caisse de chômage de 9504 fr.

La caisse de secours a alloué dans 58 cas des secours pour un total de 1265 fr.

La fortune totale de la fédération s'élevait encore à la fin de décembre 1925 à 26,172 fr.

**Mécaniciens-dentistes.** La fédération suisse des mécaniciens-dentistes a tenu le 17 janvier à Berne sa 14<sup>me</sup> assemblée générale. Elle fut bien revêtue et se déroula d'une manière satisfaisante sous la présidence du président central Endrès.

Le rapport annuel de 1925 fut adopté; le président rappela à l'occasion de la discussion de ce rapport la mort du camarade Greulich dont l'assemblée honora la mémoire en se levant. Des remerciements furent adressés au comité central actuel, dont le siège est à Berne, en reconnaissance des excellents services rendus à la fédération.

Les comptes annuels furent adoptés après une courte discussion; les rapports de sections ne donnèrent pas lieu non plus à de longs débats. Il fut décidé d'intensifier la propagande en faveur de la fédération à Bienne et à Lucerne.

L'assemblée générale prit connaissance du rapport du comité d'initiative sur la situation de ce mouvement destiné à obtenir la liberté de pratiquer l'art dentaire. Si un résultat positif n'a pas encore pu être atteint, ce mouvement est une excellente occasion de propagande. Examinant ensuite le programme d'activité future, l'assemblée fut d'avis que la question de l'apprentissage et celle du contrat de travail devaient avoir toute l'attention de la fédération.

Les nominations au comité central se firent sans difficultés. Le crédit en faveur du secrétariat fut maintenu au montant actuel. Puis, après avoir liquidé quelques questions administratives de moindre importance, l'assemblée générale fut clôturée.

**Personnel de la broderie.** Nous relevons ce qui suit du rapport annuel pour 1925 de la fédération du personnel de la broderie:

L'effectif de la fédération a diminué au cours de cet exercice de 1257 membres à 1179. Si le nombre des départs est resté dans la normale, les circonstances défavorables dans lesquelles se trouve l'industrie de la broderie ne facilitent pas le recrutement de nouveaux membres.

Ces circonstances influent aussi sur l'état de la caisse de la fédération. La caisse centrale enregistre cependant une augmentation de la fortune de 3127 fr.

Le bureau central donna en 1925 des renseignements au nombre de 3629; la plupart concernaient des questions de secours, de caisse, et autres concernant la fédération. En raison de la crise économique persistante, toute l'activité des organisations ouvrières de l'industrie de la broderie en faveur de l'amélioration des conditions de travail s'est trouvée enrayée.

La fortune totale de la caisse centrale était à fin 1925 de 73,663 fr.



## Dans les autres organisations

**Société suisse des commerçants.** Le *Journal suisse des commerçants* publie le rapport annuel de 1925. Nous relevons que la S. S. C. comptait en 1925 au total 111 sections avec 23,809 membres (contre 110 sections et 23,690 membres l'année précédente). Une nouvelle section a été fondée à Arosa.

Les affaires courantes furent liquidées par le secrétariat et le comité central; celui-ci se réunit 13 fois au cours de l'année. Un employé de plus a dû être engagé au bureau central par suite de l'augmentation du travail et de l'élection au Conseil national du secrétaire central Schmid-Ruedin. Une propagande plus intense fut organisée pour augmenter les effectifs; les résultats attendus ne se réalisèrent pas, malgré les efforts faits. La S. S. C. espère que l'appui donné aux jeunes commerçants (apprentis) créera une base sérieuse de recrutement de nouveaux membres.

La publication périodique dans l'organe central de maisons ayant de mauvaises conditions de travail ou traitant mal leurs employés, eut un résultat heureux dans quelques cas.

Les instances de la S. S. C. traitèrent en outre les questions suivantes: lutte contre l'affluence de personnes inaptes dans les professions commerciales; orientation professionnelle; assurance vieillesse-invalidité-survivants, etc. Une enquête a été organisée au sujet des employés occupés dans les coopératives; le résultat